

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du budget tenue ce **quinzième jour de décembre 2015 à 19 h 30**, au lieu ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Claude Ménard
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juaire, directeur général, madame Louise Bergeron, trésorière, et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

Avis public de la tenue de la présente séance a dûment été publié.
Après la prière d'usage, le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

14-12-409

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

14-12-410

Adoption des prévisions budgétaires 2015

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que soient adoptées les prévisions budgétaires pour les activités financières de la Ville de Princeville pour l'exercice financier 2015 telles que plus amplement décrites sur le document détaillé déposé par la trésorière et résumé comme suit :

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2015**

REVENUS	BUDGET 2015
Taxes	6 245 830 \$
Compensations tenant lieu de taxes	77 352 \$
Transferts	531 498 \$
Services rendus	724 720 \$
Imposition de droits	260 000 \$
Amendes et pénalités	123 000 \$
Intérêts	53 085 \$
Autres revenus	5 200 \$
	8 020 685 \$

CHARGES	
Administration générale	1 278 117 \$
Sécurité publique	1 233 650 \$
Transport	1 256 626 \$

Hygiène du milieu	1 140 719 \$
Santé et bien-être	74 300 \$
Aménagement, urbanisme et développement	342 340 \$
Loisirs et culture	1 560 487 \$
Frais de financement	209 095 \$
	7 095 334 \$
Amortissement des immobilisations	1 723 600 \$
	8 818 934 \$

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE AVANT CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(798 249 \$)
--	---------------------

CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
Ajouter (déduire)	
IMMOBILISATIONS	
Amortissement	1 723 600 \$

FINANCEMENT	
Remboursement de la dette à long terme	(608 490 \$)

AFFECTATIONS	
Activités d'investissement	(348 542 \$)
Excédent (déficit) accumulé	
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	165 000 \$
Excédent de fonctionnement affecté	29 500 \$
Réserves financières et fonds réservés	(162 819 \$)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	0 \$
	(316 861 \$)

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES	0 \$
---	-------------

ADOPTÉE

14-12-411

Programme des dépenses en immobilisations 2015-2016-2017

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le programme des dépenses en immobilisations soit adopté comme suit, selon les périodes de réalisation :

Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation

Programme triennal

Titre projet	2015	2016	2017	2015/2016/2017
Caserne incendie	80 000 \$	1 200 000 \$		1 280 000 \$
Éclairage de pistes cyclables	13 000 \$	173 000 \$		186 000 \$
Réseau d'éclairage nouvelles rues	18 000 \$			18 000 \$
Pavage de diverses rues	176 700 \$			176 700 \$
Voirie rurale	75 000 \$			75 000 \$

Camions travaux publics	160 000 \$			160 000 \$
Développements domiciliaires		400 000 \$		400 000 \$
Plan d'intervention	60 000 \$			60 000 \$
Réfection aqueduc et égout St-Jacques Est et Ouest (parties)		1 500 000 \$	480 000 \$	1 980 000 \$
Réfection bâtiment et terrain	700 000 \$			700 000 \$
Mise à niveau et agrandissement Centre Sportif		4 135 000 \$		4 135 000 \$
Multiprojets – parcs multisports	70 000 \$	320 000 \$		390 000 \$
Affectations - Activités de fonctionnement	326 750 \$	125 000 \$	125 000 \$	576 750 \$
TOTAL:	1 679 450 \$	7 853 000 \$	605 000 \$	10 137 450 \$

ADOPTÉE

14-12-412

Publication du budget 2015

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le budget 2015 et le programme triennal en immobilisations soient publiés dans le journal l'Avenir de l'Érable en conformité avec l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions exclusivement sur le budget ou le programme triennal.

14-12-413

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance ordinaire sur le budget soit close.

ADOPTÉE

Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire